



Montreuil, 24 avril 2015

## **Affaire LuxLeaks : poursuites contre les journalistes et lanceurs d'alerte, impunité pour la finance**

Un journaliste de France 2, aujourd'hui à Premières lignes, Edouard Perrin, a été mis en examen le 23 avril au Luxembourg au motif de « vol domestique » dans le cadre du scandale Luxleaks.

Le parquet du paradis fiscal qu'est le Grand-Duché lui reproche d'avoir été le complice d'anciens collaborateurs de PricewaterhouseCoopers, qui avaient permis de rendre publics les arrangements fiscaux entre le Luxembourg et des groupes multinationaux, alors que l'actuel président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, était Premier ministre.

Les documents avaient été révélés par France 2 en mai 2012.

Le SNJ-CGT et l'UGICT-CGT condamnent cette mise en examen d'Edouard Perrin qui fait suite à celle d'Antoine Deltour et demandent à la justice du Grand-Duché d'avoir la décence de stopper toute poursuite contre les auteurs des révélations de magouilles fiscales, aujourd'hui largement avérées. Le SNJ-CGT et l'UGICT s'associent à la pétition de soutien à Antoine Deltour.

Nous demandons également à M. Juncker et à M. Hollande de s'exprimer clairement et de se joindre à sa demande d'arrêt des poursuites.

Cette mise en examen d'un journaliste français, après l'acharnement contre Denis Robert, vient démontrer que les paradis fiscaux et les multinationales sont prêts à tout pour faire taire les journalistes et les lanceurs d'alerte, de façon à pouvoir continuer à poursuivre leurs (gros) arrangements avec les règles fiscales.

Le projet de directive européenne sur le secret des affaires s'inscrit dans cette logique qui fait primer le droit des multinationales sur l'intérêt général et remet frontalement en cause la liberté de la presse, le droit syndical et les lanceurs d'alerte. Nous appelons les eurodéputés à entendre les 65 organisations syndicales et ONG de 10 pays différents qui ont lancé un [appel](#) pour dénoncer les dangers du projet de directive. Nous exigeons au contraire une loi protégeant les journalistes et les « lanceurs d'alerte », allant bien au-delà de la simple protection des sources.

-----

Contact presse : Laura Peltier | [communication@ugict.cgt.fr](mailto:communication@ugict.cgt.fr) | 01 55 82 83 51  
Jean Tortrat – [snj@cgt.fr](mailto:snj@cgt.fr) –